



Réponse du Conseil d'Etat à deux instruments parlementaires

I. Questions

1^{re} question : question René Kolly

QA 3001.12

Regroupement des immeubles agricoles de l'IAG et de l'ALP (Projet Exacom)

Le projet Exacom que mène le canton de Fribourg conjointement avec la Confédération est à saluer, il va renforcer le site de l'IAG en tant que centre de compétences reconnu en Suisse et à l'étranger en matière de formation laitière et agricole, en matière de recherche et de vulgarisation agricole et laitière.

Néanmoins, le regroupement des immeubles destinés à la production laitière à partir de lait d'ensilage et de non-ensilage nous inquiète et m'amène à poser les questions suivantes :

1. Quelle est la position du Conseil d'Etat par rapport au regroupement des immeubles agricoles de la station de recherches ALP avec celle de la production laitière de non-ensilage, cette dernière étant destinée à la fabrication du Gruyère AOC, de Vacherin fribourgeois AOC et plusieurs spécialités fromagères ?
2. Quelles mesures le Conseil d'Etat prévoit pour assurer une production laitière à partir de lait de non-ensilage sur son site de Grangeneuve, historiquement lié à la production de Gruyère AOC et de Vacherin fribourgeois AOC, pour respecter le cahier des charges en matière de production laitière destiné à la fabrication du Gruyère AOC et Vacherin fribourgeois AOC ?
3. Le Conseil d'Etat est-il prêt à soutenir la construction d'une ferme aménagée spécialement et uniquement pour la production de lait de non-ensilage en conformité avec les règles des produits AOC fabriqués sur le site ?
4. Le cas échéant, dans un contexte de libéralisation des marchés laitiers, l'Etat de Fribourg est-il prêt à céder son statut d'acheteur de lait pour mieux concentrer ces activités en matière de recherche, de formation, de vulgarisation laitière et agricole ?
5. Le Conseil d'Etat est-il prêt à mettre en place à l'IAG un laboratoire spécialisé dans la recherche et l'innovation en matière de fromages fabriqués à partir de lait cru ?

Conclusion :

La production laitière en lait cru représente pour notre canton plus de 60% de la production totale de lait. Elle est constituée essentiellement par le Gruyère AOC et le Vacherin fribourgeois AOC. Les filières fromagères de lait cru constituent un pilier important de l'économie du canton de Fribourg. Dans un ouvrage datant de 1972, Roland Ruffieux écrivait déjà, je cite : « la production et la commercialisation du Gruyère et du Vacherin fribourgeois ont créé un ensemble de fonctions économiques, sociales et artistiques ». Il conclut ainsi : « l'histoire de ce que l'on pourrait appeler

sans exagération la civilisation du Gruyère reste à écrire ». Voir aussi l'ouvrage de 1999 « la civilisation du Gruyère » édité par la société des amis du Musée Gruérien.

10 janvier 2012

2^e question : question Gabriel Kolly / Charles Brönnimann

QA 3062.12

**Transfert d'Agroscope Liebefeld à Posieux –
Demande d'éclaircissement**

Lors de son édition du 18 juillet dernier, « La Liberté » laissait penser que des dysfonctionnements / mésententes pouvaient mettre en danger le regroupement des activités de l'Agroscope à Posieux, cette situation inquiétante pouvant mettre en péril l'implantation prévue de 150 emplois à forte valeur ajoutée. Durant la dernière législature, le Conseil d'Etat s'est fortement investi pour obtenir le transfert d'Agroscope Liebefeld à Posieux. Un revirement serait une grande perte pour notre canton.

Par souci de transparence, nous nous permettons de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat a-t-il toujours la volonté d'accueillir l'Agroscope à Posieux et met-il tout en œuvre pour cela ?
2. L'implantation des activités de l'Agroscope de Liebefeld à Posieux est-elle compromise ?
3. La communication et les rapports de confiance entre l'OFAG et le Conseil d'Etat sont-ils rompus ?

31 juillet 2012

II. Réponse du Conseil d'Etat

Introduction

Au vu de l'étroite relation entre la question du député René Kolly (QA 3011.12) d'une part et celle des députés Gabriel Kolly et Charles Brönnimann (QA 3062.12) d'autre part, nous proposons une réponse commune. Dans un premier temps, nous présentons le contexte général de l'état du dossier, puis nous répondons point par point aux questions spécifiques des députés.

Contexte

Après plusieurs mois d'intenses négociations, le chef du Département fédéral de l'économie a donné son feu vert au regroupement des activités de la Station fédérale de recherche Agroscope ALP-Haras (ci-après ALP), actuellement située sur les sites de Liebefeld et de Posieux, sur la commune de Hauterive. Les activités de recherche développées à Liebefeld concernent surtout le secteur de la transformation du lait et de la viande et de l'apiculture alors que le site de Posieux est destiné à la recherche agronomique dans le domaine de la production animale. Le transfert de Liebefeld implique à la fois le déplacement d'environ cent septante postes de travail, pour la grande

majorité d'entre eux hautement qualifiés et la construction de nouvelles infrastructures d'un coût d'environ 70 millions à charge du canton.

Stratégiquement, ce regroupement a pour but de développer des projets de recherche, de conseil et de formation en faveur d'une agriculture et d'un système agroalimentaire durable, à savoir économiquement rentable, optimal au plan écologique et socialement responsable.

Cela doit conduire à renforcer davantage ce centre d'excellence en agriculture de la région Berne-Fribourg. Le transfert des activités d'Agroscope Liebefeld sur le territoire de Posieux, décidé en novembre 2011, est un élément clé pour poursuivre ce développement. A moyen terme, le site de Grangeneuve-Posieux est appelé à être un centre de compétences dans le domaine de la recherche, de la formation et du conseil agroalimentaire, en particulier dans les domaines issus de la production animale. La formation et la recherche dans le domaine de la production laitière au lait cru, notamment pour le Gruyère AOC et le Vacherin fribourgeois AOC et toutes les filières fromagères de lait cru continueront à faire partie du mandat des instituts établis sur le site.

Ce renforcement doit permettre à l'avenir de sauvegarder, voire d'améliorer un système de connaissances agricoles globales dans la région de Berne-Fribourg. Il implique outre l'IAG et l'ALP, la faculté vétérinaire de l'Université de Berne (Vetsuisse) et la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires à Zollikofen (HAFL). Ainsi la mise en place des moyens expérimentaux et pédagogiques modernes, favorisent le développement des connaissances agricoles et en assure le transfert, tout en consolidant les emplois dans la région.

Outre le déménagement de la station de recherche du site de Liebefeld sur le site de Posieux, se posait la question de la rénovation des étables aussi bien de l'Agroscope, site de Posieux, que de celles de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, Grangeneuve (IAG). Dans cette optique, des études ont été réalisées avec la volonté de renforcer la collaboration au niveau de la gestion des outils de production et de créer une exploitation commune. Après avoir examiné en détail les propositions faites, avec les avantages et inconvénients, il ressort que les exigences liées aux activités respectives de la recherche agronomique et de celles liées à la production de lait conforme au cahier des charges du Gruyère AOC sont telles qu'une exploitation unique est difficilement réalisable. Dès lors il s'avère plus judicieux de maintenir les deux exploitations agricoles séparées, tout en recherchant les synergies et collaboration là où elles s'avèrent possibles entre les exploitations de Sorens, de Hauterive, de l'IAG et de l'ALP.

Ainsi, le Conseil d'Etat, respectivement la Confédération ont pris acte du maintien des deux exploitations agricoles sous la responsabilité de chacun des partenaires.

Réponse aux questions de René Kolly (QA 3001.12)

1. *Quelle est la position du Conseil d'Etat par rapport au regroupement des immeubles agricoles de la station de recherches ALP avec celle de la production laitière de non-ensilage, cette dernière étant destinée à la fabrication du Gruyère AOC, de Vacherin fribourgeois AOC et plusieurs spécialités fromagères ?*

Comme cela a été précisé dans l'introduction, le Conseil d'Etat a pris acte du maintien de deux exploitations agricoles sous la responsabilité d'une part du canton et d'autre part de la Confédération. Il relève la volonté d'exploiter systématiquement les synergies possibles entre les exploitations de Sorens, de Hauterive, de l'IAG et de l'ALP.

2. *Quelles mesures le Conseil d'Etat prévoit pour assurer une production laitière à partir de lait de non-ensilage sur son site de Grangeneuve, historiquement lié à la production de Gruyère AOC et de Vacherin fribourgeois AOC, pour respecter le cahier des charges en matière de production laitière destiné à la fabrication du Gruyère AOC et Vacherin fribourgeois AOC ?*

Avec le choix partagé avec la Confédération de maintenir deux exploitations, la production laitière à partir de non-ensilage sera maintenue à Grangeneuve qui reste ainsi un centre de compétence en matière de formation et de conseil pour la production laitière destinée à la fabrication de Gruyère AOC, de Vacherin Fribourgeois AOC et de plusieurs spécialités fromagères.

3. *Le Conseil d'Etat est-il prêt à soutenir la construction d'une ferme aménagée spécialement et uniquement pour la production de lait de non-ensilage en conformité avec les règles des produits AOC fabriqués sur le site ?*

Le Conseil d'Etat examinera sur la base de l'analyse des besoins déjà réalisée dans le cadre des études préparatoires pour le projet commun, quelle est l'opportunité d'adapter les bâtiments existants sur le site de Grangeneuve aux standards de production actuels et aux besoins de la formation. Le Conseil d'Etat a pris acte qu'il n'est pas nécessaire de construire une nouvelle ferme. En fonction de ces réflexions, il sera en mesure de proposer des solutions correctes aux interrogations du député René Kolly. Les rénovations seront réalisées dans le cadre du budget de fonctionnement.

4. *Le cas échéant, dans un contexte de libéralisation des marchés laitiers, l'Etat de Fribourg est-il prêt à céder son statut d'acheteur de lait pour mieux concentrer ces activités en matière de recherche, de formation, de vulgarisation laitière et agricole ?*

Le Conseil d'Etat n'a jamais eu l'intention de céder le statut d'acheteur de lait dont bénéficie depuis de très nombreuses années le centre de formation pour les métiers de l'intendance, du lait et de l'agro-alimentaire de Grangeneuve.

5. *Le Conseil d'Etat est-il prêt à mettre en place à l'IAG un laboratoire spécialisé dans la recherche et l'innovation en matière de fromages fabriqués à partir de lait cru ?*

Il sied de rappeler que la recherche en matière d'industrie laitière est justement l'une des spécialités de la station Agroscope ALP-Haras qui va déménager du site de Liebefeld sur le site de Posieux. Ainsi, la recherche dans ce domaine sera localisée dans le canton de Fribourg.

Réponse aux questions de Gabriel Kolly et Charles Brönnimann (QA 3062.12)

1. *Le Conseil d'Etat a-t-il toujours la volonté d'accueillir l'Agroscope à Posieux et met-il tout en œuvre pour cela ?*

Le Conseil d'Etat a fait du déménagement de l'Agroscope ALP-Haras du site de Liebefeld sur le site de Posieux l'une des priorités de son programme gouvernemental. La demande de la Confédération avec l'analyse des besoins a été formellement déposée auprès du canton de Fribourg le 31 décembre 2012.

Dès lors, le Conseil d'Etat a élaboré un projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la construction d'un ou de plusieurs bâtiments permettant le déménagement d'Agroscope ALP-

Haras du site de Berne-Liebefeld sur le site de Posieux. Ce projet de décret a été accepté à l'unanimité par le Grand Conseil le 19 mars 2013.

2. *L'implantation des activités de l'Agroscope de Liebefeld à Posieux est-elle compromise ?*

Au vu de ce qui précède, le projet d'accueillir l'implantation des activités de l'Agroscope Liebefeld à Posieux va de l'avant et le crédit sollicité en vue de poursuivre les études de ce projet a été adopté à l'unanimité par le Grand Conseil le 19 mars 2013. Les utilisateurs de Liebefeld participeront à différentes visites et séances pour établir un lien avec les atouts du canton de Fribourg.

3. *La communication et les rapports de confiance entre l'OFAG et le Conseil d'Etat sont-ils rompus ?*

La communication et les rapports de confiance entre les partenaires de la Confédération et du Conseil d'Etat sont très constructifs. Dans ce contexte, il sied de préciser que, pour assurer le suivi du projet, une structure a été mise en place avec plusieurs niveaux, soit un comité stratégique, un comité de pilotage et la commission de projets.

Le comité stratégique comprend trois représentants du Conseil d'Etat (DFin, DAEC et DIAF), le directeur de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), le directeur de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et le responsable d'Agroscope. Il est présidé par le directeur des finances. Cette structure doit permettre d'assurer un suivi optimal de ce projet en tenant compte de la multiplicité des acteurs aussi bien pour la préparation des études que pour la prise de décision qui en découlera.

26 mars 2013